

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	38 (1950)
Heft:	775
Artikel:	Zurich honore deux de ces [i.e. ses] citoyennes
Autor:	M.S.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-267110

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des télégrammes...

...sont venus de toutes les parties du monde apporter les félicitations des électrices. Nous ne saurions les reproduire ici, nous ne pouvons que donner une liste de pays d'envois.

Liste des pays où les femmes votent

EUROPE

Autriche
Belgique
Bulgarie
Danemark
Finlande
France
Grande-Bretagne
Grèce
Hongrie
Hollande
Irlande
Islande
Italie
Luxembourg
Norvège
Pologne
*Portugal
Roumanie
Suède
Union des républiques soviétiques
Yougoslavie

AFRIQUE

Algérie
Territoires français d'Outre-mer
Congo belge
Union sud-africaine
Territoires dépendant de la
Grande-Bretagne

(vote admis en principe)

* ne possèdent que des droits partiels.

AMÉRIQUE DU NORD

Canada
Etats-Unis
Mexique (*Suffrage municipal*)

AMÉRIQUE DU SUD

* Equateur
Brésil
Uruguay
Cuba
* San Salvador
République dominicaine
* Guatemala
Panama
Vénézuela
Argentine
Chili
(*Suffrage municipal*)
Pérou
Bolivie

ASIE

Inde et Pakistan
Chine
Japon
Birmanie
Sibérie
Indonésie
Turquie
Palestine

OCEANIE

Australie
Nouvelle-Zélande

Quelques messages touchants

Les femmes de Madagascar adressent leurs félicitations et leurs voeux aux femmes de Suisse pour les droits qu'elles viennent d'obtenir et offrent aux différents comités qui vont sans doute s'occuper de la formation civique du sexe féminin, toutes la documentation qu'elles ont réunies elles-mêmes, au cours de ces dernières années pour l'éducation des électrices dans leur île.

* * *

La Ligue des électrices de Tasmanie, réunies hier à l'occasion de leur assemblée annuelle, ont chaleureusement applaudi l'annonciation faite par leur présidente du succès électoral qui donne leurs droits aux femmes de Suisse, elles espèrent que le bruit qu'elles ont fait est parvenu jusqu'aux Alpes.

* * *

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Comité de l'Alliance du 16 mars 1950

Malgré l'absence de plusieurs membres du comité, retenus loin de Zurich par leurs devoirs ou leurs loisirs, d'importants sujets furent traités à cette séance présidée par Mme Haemmerli.

L'organisation des commissions permanentes donne lieu à un échange d'idées et de principes. Il est extrêmement difficile de contenir tout le monde, soit les organisations qui pourraient être associées au travail, les présidences en charge qui désirent des experts, et la trésorière qui défend sa cause ! Il semble qu'à l'avenir on doive s'orienter vers la formation de groupes locaux pouvant se rencontrer plus fréquemment. Ainsi un groupe genevois s'est constitué pour collaborer étroitement avec Mme Kreis, chargée des émissions féminines à Radio Suisse romande.

Le budget est ensuite examiné, puis accepté, il prévoit un déficit de Fr. 33 500.—...! (à compenser espérons-le par les dons du jubilé).

La préparation de l'Assemblée générale et du Cinquantenaire qui auront lieu à Berne les samedi et dimanche 22-23 avril prochains donnent beaucoup de travail. Les différents points du programme sont maintenant arrêtés, et de nombreuses invitations soient en Suisse, soit à l'étranger seront envoyées ces jours prochains. Le président de la Confédération honoraire de sa présence la séance du jubilé. Veuillez le programme et l'invitation ci-contre.

Plusieurs publications écrites à cette occasion sont en préparation et donneront à nos membres l'histoire de ce demi-siècle d'activité et des biographies de celles qui les inspirèrent.

On compte que la plupart des membres de l'Alliance apparaîtront à Berne le 22 avril prochain.

Dr R. G.

Education civique et politique des femmes suisses

Contrairement à ce que peuvent penser les électrices étrangères, les femmes suisses se sont préoccupées depuis longtemps de l'Instruction civique féminine.

C'est à deux des fondatrices de l'Alliance de sociétés féminines suisses que revient le mérite d'avoir fait les premiers pas dans le domaine de l'éducation civique des femmes suisses. Entre 1890 et 1900, Emma Pieczynska-Reichenbach et Hélène de Müllen fondèrent à Berne les *Conférences de femmes bernoises*, dans lesquelles, entre plusieurs sujets, les femmes furent informées sur des questions d'ordre civique.

A partir de 1912, l'Association suisse pour le suffrage féminin organisa plusieurs *cours d'environ une semaine*, afin d'orienter les femmes sur des questions d'ordre civique et politique et de les initier à la technique de la discussion et de la présidence d'assemblées. L'exemple de cette association a été suivi par ses sections et, en divers endroits, des cours semblables ont été organisés.

L'Union des femmes de Genève a organisé, il y a quelques années un cours d'instruction civique dont les travaux ont été publiés ensuite.

Fondée en 1915, la commission d'éducation de l'Alliance de sociétés féminines suisses a toujours considéré comme un de ses objectifs d'encourager l'éducation nationale et civique des femmes et des jeunes filles. Tandis que ses premières publications avaient pour but l'éducation nationale, en 1921, elle adressa une requête accompagnée d'un plan d'étude, à tous les directeurs cantonaux de l'instruction publique, demandant que l'on introduise l'enseignement civique aux jeunes filles, dans les écoles publiques au degré secondaire.

Cette requête n'a pas abouti directement. Mais grâce à l'initiative de plusieurs membres du corps enseignant, des connaissances civiques sont données aux jeunes filles de certaines classes, à l'occasion de l'enseignement de la langue maternelle, de l'histoire ou de la morale. D'autre part, dans les cours complémentaires pour apprentices, pour les paysannes et dans certaines écoles ménagères, on a édifié, aux environs de Berne de vastes casernes-baraquements et commandé des stocks imposants d'uniformes.

Le résultat n'a pas été tout à fait celui que l'on escomptait, en conséquence, on est un peu embarrassé au moment des livraisons. Il est question de céder les casernes et les uniformes à une œuvre de charité internationale qui pourra héberger chez nous des milliers d'enfants sous-alimentés, pour des séjours de trois mois ; quant aux uniformes, ils seront distribués dans les pays affligés de disette vestimentaire.

quelques heures sont réservées à l'enseignement civique.

Du reste, les associations féminines ont insisté à diverses reprises sur la nécessité d'une initiation civique de la jeunesse féminine. La question a, en particulier, fait l'objet d'une résolution du 3^e congrès féminin suisse en 1946.

On essaye encore d'agir dans ce sens par des *cours facultatifs*, par des listes de *conférences ou conférencières à disposition* ; des parties politiques ont formé des *groupes féminins*, l'Alliance de sociétés féminines suisses et d'autres groupements ont des *commissions d'études législatives*, la *presse féminine* publie des articles sur ces sujets, on a demandé l'admission des jeunes filles lors des *fêtes civiques* où sont accueillis les nouveaux citoyens à leur majorité, on a institué des parlements de jeunesse, etc.

La possibilité d'un *service civique* pour les jeunes jeunes filles, servant en même temps à leur éducation civique et nationale, a été étudié à plus d'une reprise. En 1937, l'Alliance de sociétés féminines suisses a élaboré un projet, de concert avec d'autres grandes associations suisses. La situation créée par la guerre et l'après-guerre a empêché d'en pousser la réalisation...

(Extrait d'une lettre de Mme Blanche Hegy-Hoffet au Conseil international des femmes demandant des informations sur l'éducation civique et politique des femmes suisses)

Que deviendront les casernes et les uniformes ?

On se souvient que le conseiller fédéral chargé du Département militaire, a adressé aux femmes de notre pays un appel émouvant pour les engager à s'inscrire au service militaire volontaire féminin. Confiant dans le dévouement bien connu de nos compatriotes, il avait tout prévu pour recevoir les foules qui devaient répondre à l'appel : on avait édifié, aux environs de Berne de vastes casernes-baraquements et commandé des stocks imposants d'uniformes.

Le résultat n'a pas été tout à fait celui que l'on escomptait, en conséquence, on est un peu embarrassé au moment des livraisons. Il est question de céder les casernes et les uniformes à une œuvre de charité internationale qui pourra héberger chez nous des milliers d'enfants sous-alimentés, pour des séjours de trois mois ; quant aux uniformes, ils seront distribués dans les pays affligés de disette vestimentaire.

Zurich honore deux de ces citoyennes

La ville de Zurich a fait installer, il y a quelques mois, en souvenir de la pionnière des restaurants sans alcool qui ont obtenu tant de succès, Mme Dr h. c. Suzanne Orelli, une fontaine entre le Zurichberg et le Rigi-Blick et qui devra transmettre aux générations futures, le souvenir de cette noble femme dont l'œuvre a fait et fait tant de bien. Et aujourd'hui le Conseil de ville a pris la résolution de consacrer le souvenir de celle qu'on appela avec raison « La mère des soldats », Mme Else Züblin-Spiller, décédée il y a deux ans, entourée de l'estime de toute la population et du souvenir reconnaissant de tous ceux auxquels elle fit tant de bien, par une rue du quartier au nord de la Maison de l'Albistar et qui portera le nom de « Chemin Else Züblin ». C'est cette vaillante femme qui créa ces nombreux foyers du soldat et les cantines et que la faculté de médecine de l'université de Zurich ne sut pas mieux hono-

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme VIVE L. MENZONE
échafaudage en bois
5% escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

La Société Coopérative de Consommation de Genève

a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

22-23 avril 1950, à Berne.

Cinquantième anniversaire de sa fondation

Invitation à la célébration de ce Jubilé

Nous sommes heureuses de vous inviter à vous joindre à nous les 22 et 23 avril prochains pour commémorer le cinquantenaire de notre grande association et nous espérons que vous viendrez nombreuses.

Nos amies du *Bernischer Frauenbund* se font une joie de nous accueillir et de nous longs mois préparent ces journées avec tout leur cœur.

PROGRAMME

Samedi 22 avril

14 h. 15 Hôtel de Ville (Rathausplatz 2)

SALLE DU GRAND CONSEIL

Assemblée des déléguées des sociétés de l'Alliance.

18 h. 45 Grande Salle du Casino (près du Pont du Kirchenfeld)

Soirée avec collation.

organisée par le *Bernischer Frauenbund*.

Dimanche 23 avril

9 h. Culte protestant à la cathédrale par le pasteur Paul Tenger

Messe catholique à l'église de la Dreifaltigkeit (Taubenstrasse)

Service catholique chrétien (Eglise catholique chrétienne, près de l'Hôtel de Ville).

10 h. 30 **Cérémonie jubilaire** (Grande salle du Casino)

cette cérémonie sera rehaussée par la présence de

M. Max Petitpierre, président de la Confédération

qui prononcera une allocution.

Puis on entendra :

Mme Hélène Stucki, de Berne,

Mme R. Girod, Dr., de Genève.

13 h. 15 Repas en commun.

Chacune est cordialement invitée à assister à toutes les réunions annoncées sur ce programme, soit le samedi, soit le dimanche. Mais il est indispensable de s'inscrire à l'avance pour la soirée du samedi et pour le repas du dimanche, au plus tard le samedi 15 avril, Secrétariat de l'Alliance, 45 Merkurstr., Zurich.

Soirée du samedi fr. 3,50

Repas du dimanche fr. 6,50

Soutenez votre „Journal“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

POUR CONSTRUIRE
VILLA
 A FORFAIT COMPLET - DEMANDEZ
CHAFFARD & HUTTERLI
Fondé en 1911
 H. HUTTERLI, succ.
 69, RUE DE LAUSANNE : TÉL. 2.67 32
 PLANS — RÉFÉRENCES — DEVIS



PAPETERIE BRIQUET Rue du Marché 38
 GENEVE Téléphone 5.93.95

MERCERIE - BONNETERIE
M. MAGNIN
 27, Bourg-de-Four - GENÈVE Tél. 4.07.34

rer et récompenser qu'en lui conférant le titre de Dr honoris causa, en reconnaissance des nombreuses œuvres sociales dont elle fut l'âme agissante. M.S.

Union des sociétés féminines lausannoises

Sur l'initiative de l'Union des femmes de Lausanne s'est reconstituée l'Union des sociétés féminines lausannoises, au cours d'une séance présidée par Mme A. Jeannet et à laquelle ont assisté des représentantes de onze sociétés : Union des femmes, Suffrage féminin, Oeuvre catholique pour la protection des jeunes filles, Femmes universitaires, Femmes israélites, Lessive de guerre, Soroptimistes, Caisse de secours de l'enseignement libre, Chaine des Mères, Union chrétienne de jeunes filles, Ligue des femmes catholiques.

L'Union a été fondée en 1934 avec quinze associations et elle a fait du bon travail, ainsi que l'a rappelé Mme L. Comte, avocate, tout en coordonnant les efforts des divers groupements, en permettant d'étudier en commun certaines questions, l'Union a donné naissance à l'Entrée patriotique vaudoise, qui a préparé, pendant la guerre, l'évacuation de la population civile ; elle a donné naissance au service civil féminin pour s'occuper de la population en cas de bombardements ; elle a milité en faveur du droit au travail des femmes, créé la commission du service de maternité qui a élaboré un contrat-type, la commission des cours pour chômeuses, des cours post-scolaires, l'aide aux intellectuelles, le vestiaire pour les réfugiés, l'aide à la campagne. Ce sont des services que l'on a déjà oubliés, mais qui ont été utiles, et qui pourront l'être encore. S.F.

Assemblée générale du Centre de liaison des Sociétés féminines genevoises

Les trente-cinq sociétés qui se rattachent au Centre de liaison de Genève, ont tenu leur assemblée annuelle le 20 mars dans les locaux du Lyceum, rue de l'Évêché. La présidente, Mme Ch. Gautier, présente le rapport de l'activité du comité ; les comptes présentés par Mme Robert furent approuvés ; puis, Mme Jenter proposa aux diverses sociétés de mettre à l'étude, au cours de cette année, la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, étude recommandée par le Conseil international des femmes. Une fois cette étude terminée, on pourra, à la prochaine assemblée, proposer que nos statuts s'inspirent des principes de cette déclaration.

M. le juge Veillard, président de l'Union internationale des organismes familiaux fit ensuite une conférence intitulée « Vers une déclaration des droits de la famille ». Elle fut si riche de pensées et d'information que nous préférions y revenir à l'issue afin que nos lectrices puissent en profiter à leur tour.

RECTIFICATION

Dans notre numéro du 4 mars, s'est glissée une erreur de titre dans l'article en hommage aux pacifiques.

Le titre du livre de M. Pierre Cérèsole est **VIVRE SA VÉRITÉ** et non pas « Vivre sa vie » comme nous l'avons imprimé à tort.

Union des Femmes (Genève)
Cinquante ans de journalisme
Assemblée générale de la Section de lecture

La Section de lecture, qui comprend 105 membres, est celle qui attire et retient toutes les amies des livres. Sa présidente, Mlle Trembley, dans un rapport clair et concis rend compte du mouvement de la bibliothèque et des préférences des lectrices. On ne s'étonnera pas d'apprendre leur avidité pour les nouveautés.

Parmi les prix littéraires, le comité n'a retenu, durant ce dernier exercice, qu'un seul livre, celui-ci écrit par une femme : « La dame de cœur » (Le Hardouin), mais il a fait l'acquisition d'un ouvrage magistral : « Théodore de Bézé » par Th. Geisendorf.

Mlle J. Borel, trésorière, annonce le chiffre de 655 fr. bénéfice net de la vente qui vient d'avoir lieu, comme tous les deux ans, pour le fonds destiné à l'achat des livres, après quoi, selon la coutume, elle donne la liste complète des acquisitions et des dons grâce auxquels, en plus des cotisations, cette année les rayons ont continué à se garnir.

Et maintenant c'est la causerie promise par Mlle Renée Gos sur ses « Cinquante ans de journalisme ».

Avec la charme, la simplicité, la pénétrante compréhension qui caractérisent ses articles et qui lui ont attiré tant d'amitiés de lectrices inconnues, elle raconte d'abord son entrée à « La Tribune de Genève » comme toute jeune fille du dix-huit ans. C'est « Chiffon » qui signe la rubrique de la Mode... Par la suite Chiffon devient Renée Gos et choisit les sujets qui lui conviennent. Elle fait des connaissances précieuses. Si elle a rarement collaboré au « Mouvement féministe », elle a trouvé auprès de Mlle Gouraud un encouragement inappréciable.

Un stage à « La Vie heureuse » (Paris) lui avait donné de l'expérience pour « L'Ecolier romand ».

Après sept années d'absence, elle revenait à Genève et tenait le ménage d'un oncle. Heures sombres d'où il lui semblait ne plus pouvoir s'échapper.

Mais une heureuse inspiration lui fait faire appel au Service social pour une secrétaire bénévole. Et qui trouve-t-elle ? Mlle Blanche Richard, devenue non seulement l'aide précieuse lui permettant de continuer son travail journalistique, mais encore une amie pour la vie.

Par « L'Ecolier romand » on ne s'étonne pas qu'une Renée Gos ait eu des échanges avec ses jeunes lectrices. Cependant la tournée que prend ce journal ne lui plait pas et elle se retire.

Collaboration ensuite à « La Patrie suisse » dont le directeur n'a pu manquer d'apprécier la valeur de sa collaboratrice. Il lui confie la création d'un autre journal : « La Femme d'aujourd'hui ». Travail intensif et enthousiasmant, avec ce résultat que le lendemain de la parution du premier numéro, l'édition était épuisée.

Peut-on gagner sa vie en étant journaliste ? Question souvent posée à Renée Gos. Oui, dit-elle, mais à condition d'avoir un appont fixe dans un journal à côté de collaborations occasionnelles.

Craignant de n'être plus à la page, Mlle Gos s'est retirée de la « Tribune » pour laisser cette tâche à des plus jeunes, mais par bonheur, si elle s'est retirée à la campagne parmi ses amis les arbres, elle n'a pas renoncé entièrement à écrire. M.-L.P.

Les déclarations des Droits de l'Homme

Lausanne

L'Association vaudoise des Femmes universitaires, l'Union des femmes de Lausanne et le Suffrage féminin avaient demandé à M. A. de Maday, président de la Société de sociologie de Genève, ancien doyen de la faculté de Droit, de leur parler de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée par l'ONU. Un nombreux public a assisté à cette séance, Mme B. Lang-Porcher a présenté le conférencier, qui a suivi à Genève la suite Chiffon devient Renée Gos et choisit les sujets qui lui conviennent. Elle fait des connaissances précieuses. Si elle a rarement collaboré au « Mouvement féministe », elle a trouvé auprès de Mlle Gouraud un encouragement inappréciable.

Le 1er février, la section genevoise des Femmes universitaires eut le privilège d'entendre un exposé extrêmement documenté de Mme T. Hauchmann sur la Déclaration des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies. En juriste de classe internationale, Mme Hauchmann établit des comparaisons avec la déclaration américaine de 1776 et la déclaration française de 1789 et elle montre que ces documents antérieurs sont juridiquement plus précis et tout aussi complets que celui des Nations Unies, plus prolix et souvent moins clair.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La soirée se termina par un échange de vues, présidé par Mme A. Quinche, avocate.

S.B.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés

égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas

pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que

les prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratique, par la féministe Olympe de Gouges.

La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés